



BÒKÒ D'OR « APPRENANTS » (JEUNES)

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- METS À BASE DE CRABE DE TERRE -

LE JEUDI 06 AVRIL 2023 À L'URMA, DE BASSE-TERRE

- Art. 1** Dans le cadre de la 31^{ème} édition de la Fête du Crabe, l'APRODECARM, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Guadeloupe, et son CFA à l'URMA de Saint-Claude organise, le 06 avril 2023, la première édition du concours culinaire intitulé : **BÒKÒ D'OR « APPRENANTS » 2023**
- Art. 2** Le bulletin d'inscription, la fiche technique et le présent règlement signés sont à renvoyer avant le 31 mars 2023, par courrier électronique à : k2com.contact@gmail.com avec impérativement en copie : promotion@cmguadeloupe.org
- Art. 3** Le concours s'adresse aux étudiants en BP Arts de la cuisine et CAP Cuisine en 2^{ème} année du CFA de l'URMA. Les candidats peuvent concourir seuls ou en binôme.
- Art. 4** La fiche technique est imposée aux candidats. Les ingrédients nécessaires à la réalisation de la recette sont fournis par les organisateurs.
- Art. 5** Chaque candidat ou binôme devra réaliser le plat suivant, pour 4 personnes : **Un matété de crabe, accompagné de ses garnitures**
- Art. 6** Le dressage des différents plats se fait à l'assiette :
- 1 assiette pour le jury (l'assiette est fournie, mais il est possible d'apporter les assiettes ou supports de présentation de son choix : kwi, bol à deux lances, autres...)
- les 3 autres plats sont dressés dans les assiettes fournies.
- Art. 7** La durée de l'épreuve est de 3 heures et 30 minutes.
- Art. 8** La tenue professionnelle est obligatoire et doit être réglementaire. Chaque candidat devra se munir de son matériel personnel.
- Art. 9** Tous les plats devront être réalisés sur place, aucune mise en place à l'avance ne sera acceptée.
- Art. 10** Un panier sera présenté à chaque candidat ou binôme, avant le début de l'épreuve pour vérification. En l'absence de réclamation dans les 10 minutes suivantes, il sera certifié valide et conforme.
Aucune modification ne pourra être faite par la suite.



- Art. 11** Les critères de notation sont basés sur 7 critères : l'originalité, la présentation, le goût, le respect des cuissons, le dressage, l'utilisation des produits de la fiche technique et la maîtrise de son poste de travail.
- Art. 12** Le jury sera composé de 4 à 7 membres, dont l'identité restera confidentielle jusqu'au jour du concours.
- Art. 13** La proclamation des résultats se fera le jour même, à savoir le jeudi 06 avril 2023.
- Art. 14** Tous les candidats recevront pour leur participation un diplôme ainsi que des lots divers. Le candidat ou binôme gagnant se verra remettre le Trophée de la première édition du BÒKÒ D'OR « Apprenants » des 31 ans de la Fête du Crabe.
- Art. 15** La participation au concours du BÒKÒ D'OR « APPRENANTS » 2023 implique l'autorisation d'exploitation du droit à l'image de chaque candidat.
- Art. 16** La participation au concours du BÒKÒ D'OR « APPRENANTS 2023 » implique le respect et l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Nom(s) : _____

Prénom(s) : _____

Prise de connaissance du présent règlement du concours et engagement à le respecter.

Fait à _____ Le ____/____/2023

